

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS

1. Introduction

L'objectif de ce document est d'informer nos clients, qu'ils soient investisseurs existants ou potentiels, sur les risques associés aux instruments financiers et aux stratégies d'investissement que nous proposons.

Conformément aux dispositions de l'**article 48 §1 et 2 du Règlement Délégué (UE) 2017/565**, nous nous engageons à fournir une transparence maximale en détaillant les principaux risques financiers, de marché, de liquidité, de contrepartie, opérationnels et spécifiques à nos stratégies d'investissement.

Il est essentiel que chaque investisseur comprenne que la performance passée ne garantit pas la performance future et qu'un investissement peut générer des pertes partielles ou totales du capital investi.

2. Catégories de Risques

2.1. Risques de Marché

Le risque de marché correspond à la perte potentielle liée à la variation de la valeur des instruments financiers en raison de fluctuations des conditions économiques et financières globales. Il se divise en plusieurs sous-risques :

- **Risque de taux d'intérêt** : Variation des taux d'intérêt influençant le prix des obligations et autres instruments à taux fixe. Une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de la valeur des obligations existantes.
- **Risque actions** : La valeur des actions peut fluctuer en raison de la conjoncture économique, des résultats d'entreprise, des conditions de marché ou de facteurs exogènes tels que les événements géopolitiques.
- **Risque de change** : Impact des fluctuations des taux de change sur les investissements libellés dans une devise étrangère.
- **Risque d'inflation** : Perte de pouvoir d'achat due à une inflation élevée réduisant la rentabilité réelle des investissements.
- **Risque de volatilité** : Risque accru sur des instruments financiers ayant une volatilité élevée, notamment en cas de marché instable.

2.2. Risques de Liquidité

Le risque de liquidité représente la difficulté ou l'impossibilité de vendre rapidement un actif sans en impacter significativement le prix.

- **Risque de liquidité de marché** : Survient lorsqu'un marché devient illiquide, empêchant la revente d'actifs à un prix raisonnable.
- **Risque de liquidité des fonds** : Risque que les investisseurs d'un fonds collectif ne puissent pas racheter leurs parts en raison de retraits massifs ou de conditions de marché défavorables.
- **Risque lié aux actifs non cotés** : Certains investissements (immobilier, private equity, hedge funds) sont par nature moins liquides et peuvent nécessiter des délais de sortie plus longs.

2.3. Risques de Crédit et de Contrepartie

Ces risques concernent la capacité d'un émetteur ou d'une contrepartie à respecter ses engagements financiers.

- **Risque de défaut de crédit** : Possibilité qu'un emprunteur (entreprise ou gouvernement) ne puisse pas honorer ses obligations financières.
- **Risque de contrepartie** : Lors de transactions sur instruments dérivés ou titres non réglementés, le risque que la contrepartie fasse défaut avant la conclusion de la transaction.
- **Risque de concentration** : Exposition excessive à une seule entreprise, un secteur ou une région, augmentant le risque global en cas de défaillance.
- **Risque lié aux obligations subordonnées** : Ces obligations sont remboursées après les obligations classiques en cas de faillite de l'émetteur.

2.4. Risques Opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une défaillance des processus internes, des systèmes informatiques ou d'erreurs humaines.

- **Défaillance des systèmes informatiques** : Problèmes techniques pouvant entraîner des pertes ou des erreurs dans les transactions.
- **Erreurs administratives et de traitement** : Erreurs humaines lors de l'enregistrement ou de l'exécution des ordres d'investissement.
- **Fraude et cybercriminalité** : Risques liés aux attaques informatiques, au vol de données ou aux manipulations frauduleuses.
- **Risque réglementaire et de conformité** : Changements de régulation pouvant impacter les performances et la stratégie des investissements.

2.5. Risques Spécifiques aux Stratégies d'Investissement

Chaque type d'investissement comporte des risques propres liés aux caractéristiques des instruments financiers utilisés.

- **Risque lié à l'effet de levier** : Utilisation de l'endettement pour amplifier les gains, mais aussi les pertes.
- **Risque de concentration** : Investissement excessif dans un secteur spécifique, augmentant l'exposition aux risques économiques du secteur.
- **Risque lié aux instruments complexes** : Dérivés, produits structurés et hedge funds sont souvent plus risqués et moins transparents.
- **Risque de durabilité (ESG)** : Influence des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la rentabilité des investissements.

3. Gestion et Atténuation des Risques

Afin de limiter l'exposition aux risques, nous mettons en place plusieurs mesures de gestion :

1. **Diversification des portefeuilles** : Répartition des investissements entre différentes classes d'actifs, zones géographiques et secteurs.
2. **Surveillance continue et gestion active** : Évaluation régulière des portefeuilles et ajustement des allocations en fonction des conditions de marché.
3. **Stress tests et simulations de crise** : Analyse des impacts potentiels de différents scénarios de marché sur nos investissements.
4. **Application de limites de risque** : Définition de plafonds pour certaines expositions (effet de levier, concentration, actifs illiquides).
5. **Conformité aux normes réglementaires** : Respect des directives européennes et des réglementations locales pour assurer la protection des investisseurs.

4. Responsabilités de l'Investisseur

Bien que nous appliquions une gestion rigoureuse des risques, chaque investisseur doit assumer ses propres responsabilités :

- **Évaluer son propre profil de risque** : Identifier sa tolérance aux fluctuations du marché et sa capacité à supporter des pertes.
- **Analyser les documents réglementaires** : Lire attentivement les prospectus, DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) et autres supports fournis.
- **Se faire accompagner par un conseiller financier** : Prendre une décision en toute connaissance de cause avec un expert en gestion de patrimoine.

5. Clause de Non-Garantie et Avertissement

Ce document est fourni à titre informatif et ne constitue ni une recommandation, ni une garantie de performance future. Les investisseurs doivent être conscients que tout placement comporte des risques, et que la valeur des investissements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, pouvant entraîner la perte totale ou partielle du capital investi.

Mise à jour et Disponibilité

Ce document est mis à jour régulièrement en fonction des évolutions réglementaires et des conditions de marché. Il est disponible sur notre site internet et pourra être consulté à tout moment.